

Loresho Mukabi Road, en face de Coopers Ltd; House No.17, PO Box 67595, Nairobi 00200, Kenya, Tél.: +254 20 2323489

E-mail: info@icaafrica.coopSite Internet: www.icaafrica.coop

Demande de proposition

PROJET:

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE — AFRIQUE PLAN STRATÉGIQUE

INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES RÈGLES ET PROCÉDURES DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

1. Règle pour les soumissions

- 1.1. Le prestataire de services doit être une personne morale disposant de toutes les autres compétences nécessaires.
- 1.2. L'original du certificat de décharge fiscale daté de moins de douze (12) mois à compter de la proposition doit être soumis.
- 1.3. Être enregistré auprès de l'autorité fiscale du pays. Une preuve d'inscription ainsi que le numéro doivent être fournis dans le cadre de la proposition. Les points de préférence 80/20 seront utilisés pour évaluer les propositions. Les propositions soumises par les prestataires de services dont l'inscription n'est pas finalisée à la date de clôture seront disqualifiées et éliminées de l'évaluation .
- 1.4. Les prestataires de services sont tenus de déclarer par écrit, dans le cadre de leur proposition, qu'ils n'ont aucun conflit d'intérêts à agir pour l'Alliance coopérative internationale Afrique (ACI-Afrique) dans le cadre de cette mission.
- 1.5. ACI-Afrique conclura un accord avec le prestataire de services sélectionné pour les travaux définis dans les présents termes de référence. En cas de conflit entre les termes de référence et l'accord, l'accord prévaudra.
- 1.6. Les personnes proposées pour le travail professionnel sur la mission doivent effectuer ellesmêmes le travail, sauf autorisation accordée par ACI-Afrique pour les remplacer. Une telle autorisation ne sera accordée que dans des circonstances exceptionnelles.

Notre vision:

- 1.7. Les frais de préparation des propositions et de négociation du contrat ne sont pas remboursables.
- 1.8. ACI-Afrique n'est pas tenue d'accepter les propositions soumises et se réserve le droit de négocier le prix avec le fournisseur de services préféré et de demander des améliorations à l'équipe du fournisseur de services si cela est jugé nécessaire.
- 1.9. ACI-Afrique se réserve le droit d'interviewer les prestataires de services présélectionnés si nécessaire et/ou d'appeler les meilleures et dernières offres d'un ou plusieurs prestataires de services.
- 1.10. Tout effort du prestataire de services pour influencer l'évaluation des propositions, les comparaisons de propositions ou les décisions d'attribution des propositions de quelque manière que ce soit entraînera le rejet de la proposition concernée.
- 1.11. Le droit d'auteur, les droits de brevet et autres droits similaires sur toutes les œuvres ou produits créés à la suite de l'exécution de ce projet / cession sont dévolus et sont par la présente transférés à ACI-Afrique pour approbation, sauf convention contraire expresse, sous la forme d'un accord écrit individuel signé par les deux parties.
- 1.12. À cette seule fin, toutes les œuvres créées dans le cadre de ce projet / de ses affectations seront réputées avoir été créées sous le contrôle et la direction de l'ACI-Afrique et être la propriété de l'ACI-Afrique.
- 1.13. Tous les documents d'information, registres et livres fournis par l' ACI-Afrique à tout prestataire de services en rapport avec la proposition ou autrement sont strictement privés et confidentiels.
- 1.14. Tout proposant à un tiers ne doit pas les divulguer, sauf avec le consentement exprès de l'ACI-Afrique, qui doit être accordé par écrit préalablement à cette divulgation. ACI-Afrique se réserve cependant le droit de divulguer toute information fournie par le fournisseur de services à l'un de ses employés.
- 1.15. ACI-Afrique se réserve le droit de résilier le contrat de toute cession à toute partie s'il existe des motifs raisonnables de considérer qu'il y a inexécution par le prestataire de services sous contrat. ACI-Afrique se réserve également le droit de réduire la portée de la mission attribuée ou de réduire tout aspect de la mission d'un commun accord. En cas d'une telle annulation ou réduction, le prestataire de services n'aura aucune réclamation ou recours contre ACI-Afrique, de quelque nature que ce soit, sauf le recouvrement des coûts réels et raisonnables du prestataire de services déjà dépensés pour le projet.
- 1.16. ACI-Afrique n'exige aucune garantie de soumission, mais les prestataires de services doivent noter qu'ACI-Afrique se réserve le droit de revoir cette position lors des étapes contractuelles.
- 1.17. ACI-Afrique se réserve le droit de réduire les services requis en cas de besoin ; toutefois, cela se fera sur une base consensuelle.
- 1.18. La proposition doit rester valable pendant la durée de la mission. Les prix indiqués dans la proposition doivent rester fermes pendant toute la durée de la mission après l'attribution.
- 1.19. ACI-Afrique se réserve le droit de visiter les locaux des prestataires de services présélectionnés avant l'attribution de la mission et après la signature du contrat

2. Critères d'évaluation des propositions et notation

- 2.1 L'évaluation des propositions sera basée sur (système à deux enveloppes)
- 2.2 Il est demandé que deux enveloppes ; l'un pour la proposition de fonctionnalité et l'autre pour la proposition financière soient soumis séparément dans une seule grande enveloppe.
- 2.3 La proposition avec l'aspect fonctionnalité sera ouverte et évaluée en premier. Les propositions techniques qui obtiennent la note minimale de fonctionnalité (24 points) seront qualifiées pour la deuxième étape de l'évaluation, à savoir l'évaluation des propositions financières correspondantes. Les propositions financières pour les propositions de fonctionnalités non conformes seront retournées aux fournisseurs de services sans avoir été ouvertes.
- 2.4 Le comité d'évaluation évaluera les propositions reçues avant la date limite en fonction des critères indiqués dans les présentes et fera une recommandation au directeur régional pour la nomination du fournisseur de services préféré.
- 2.5 La décision de la directrice régionale sera définitive
- 2.6 Toute proposition non soumise substantiellement conformément aux exigences de soumission de proposition peut, à la discrétion du comité d'évaluation, être rejetée comme impropre à l'évaluation.
- 2.7 L'offre retenue sera celle qui répond à l'un des critères visés à l'article 86 (1) de la loi de 2015 sur les marchés publics et l'élimination du gouvernement du Kenya, y compris le prix le plus bas et la proposition financière et technique avec la note la plus élevée déterminée par ACI-Afrique

Prix	Points	Préférence	Points
Prix	50 % (sur 80) = 40 points	Femmes	8
Fonctionnalité	50 % (sur 80) = 40 points	Jeunes	8
		Handicapés	4
Points totaux	80 points		20 points

- 2.8 Les points de fonctionnalité et de préférence seront évalués selon les critères et le système de notation décrits dans le tableau ci-dessus.
- 2.9 ACI-Afrique se réserve le droit de demander à tout prestataire de services de se prévaloir d'une présentation sur leurs propositions respectives avant la sélection finale. Si un prestataire de services choisit de ne pas fournir une telle présentation, ACI-Afrique se réserve le droit de ne pas sélectionner ce prestataire de services.
- 2.10 La proposition qui obtient le plus grand nombre de points sur 100 sera recommandée par le comité d'évaluation au directeur régional pour attribution.

3. Formules d'évaluation

3.1Formules de calcul de fonctionnalité

$$Ps = \frac{So}{Ms} X Ap$$

Où

Ps = pourcentage noté pour la fonctionnalité par offre/proposition à l'étude

So = score total de l'offre/proposition à l'étude

Ms = note maximale possible

3.2 Formules de calcul des prix

$$Ps = \frac{P\min}{Pt} X Ap$$

Оù

Ps = pourcentage noté pour le prix par offre/proposition à l'étude

Pmin = offre/proposition acceptable la plus basse

Pt = prix de l'offre/proposition considérée

Ap = pourcentage alloué pour le prix

4. Procédures de soumission

- 4.1 La demande de propositions est ouverte 8 heures par jour, pendant 5 jours ouvrables jusqu'à 12 mai 2022 COB
- 4.2 La proposition à deux enveloppes sera soumise strictement par courrier électronique.
- 4.3 Il est de la responsabilité des prestataires de s'assurer que leurs propositions sont soumises avant/ou à la date limite

ACI-Afrique n'examinera que les propositions soumises par e-mail à la date et à l'heure indiquées dans la clause 4.1 ci-dessus.

5. Profil de l'entreprise

Un profil d'entreprise détaillant les antécédents et l'expérience de travail similaires doit être joint à la proposition

En aucun cas les offres tardives ne seront prises en compte.

Les soumissions doivent être envoyées aux contacts suivants au plus tard à la date limite du 12 mai 2022.

Organisme: Alliance Coopérative Internationale – Afrique (ACI-Afrique)

E-mail: info@icaafrica.coop avec copie à chiyoge.sifa@icaafrica.coop

TERMES DE REFERENCE (TOR)

L'Alliance coopérative internationale (ACI) est une fédération coopérative non gouvernementale représentant les coopératives et le mouvement coopératif dans le monde. Elle a été fondée en 1895. L'ACI maintient la définition internationalement reconnue d'une coopérative dans la Déclaration sur l'identité coopérative. L'Alliance Coopérative Internationale réunit les coopératives du monde entier. Elle est dépositaire des valeurs et des principes coopératifs. L' ACI plaide en faveur des coopératives et de leur modèle commercial économique distinctif basé sur la valeur, qui fournit également aux individus et aux communautés un instrument d'auto-assistance et d'influence sur leur développement socio-économique. L'ACI défend les intérêts et les succès des coopératives, diffuse les meilleures pratiques et le savoir-faire, renforce leur renforcement des capacités et suit leurs performances et leurs progrès dans le temps.

L'ACI Afrique est l'un des quatre bureaux régionaux de l'Alliance Coopérative Internationale qui sert, unit et représente les organisations membres de l'ACI en Afrique. L'ACI Afrique promeut et renforce les coopératives autonomes et viables dans toute la région en : Servant de forum d'échange d'expériences et de source d'informations sur le développement coopératif, la recherche et les statistiques. Fournir une assistance technique pour le développement coopératif. Collaborer avec les gouvernements nationaux, les organisations des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations régionales africaines de développement et bilatérales.

Le bureau régional est opérationnel depuis plus de quarante-cinq ans, initialement basé à Moshi, en Tanzanie depuis 1968 avec un bureau sous régional en Afrique de l'Ouest et plus tard en 2004, il a été transféré à Nairobi avec une fusion des deux bureaux.

Le Bureau régional de l'ACI pour l'Afrique, en collaboration avec le Mouvement coopératif africain et les responsables gouvernementaux en charge des coopératives, a élaboré et lancé au Cap, en Afrique du Sud, le 6 novembre 2013, la Stratégie de développement coopératif en Afrique 2013-2016 qui vise à répondre aux besoins de l'Afrique, des objectifs de développement spéciaux visant à améliorer la situation socio-économique des membres en utilisant le modèle d'entreprise coopérative.

Cependant, la période du document de stratégie est arrivé à son terme en décembre 2016, donc ; l'Office a eu recours à l'embauche d'un consultant externe pour atteindre les objectifs de ce contrat,

il est important que le(s) cabinet(s) de conseil sélectionné(s) aient les qualifications suivantes dans leur équipe :

- Un diplôme universitaire, de préférence une maîtrise et plus en développement coopératif, économie agricole, statistiques avec une solide connaissance et expérience en Afrique ;
- Expérience avérée d'études réalisées dans le domaine du développement coopératif, du développement organisationnel et/ou des études agricoles en Afrique ;
- Connaissance et expérience démontrables du rôle des coopératives dans l'autonomisation et la réduction de la pauvreté; et le respect des valeurs et principes coopératifs.
- Connaissance générale des politiques commerciales pertinentes pour le mouvement coopératif en Afrique.

Ce devoir est structuré en deux parties. La partie 1 est l'audit et la partie 2 est la formulation de la stratégie de développement coopératif d'Alliance Afrique 2022-2030. La partie 1 est conclue après la conférence de mai, tandis que la partie 2 est conclue après la conférence d'octobre. Le nombre total de jours-personnes pour cette mission sera de 16 jours.

Partie 1 : Audit stratégique

L'audit stratégique est une approche de suivi, d'évaluation et de mesure de la performance stratégique d'une organisation. Elle est également appelée revue et maintenance post-évaluation car en plus de corriger les problèmes découverts lors de la revue post-mise en œuvre, une organisation souhaiterait affiner son processus de gestion de la stratégie en fonction de l'évolution des besoins de son environnement. Ceci est essentiel pour optimiser l'efficacité du processus de gestion de la stratégie, un processus qui commence immédiatement après la formulation du plan stratégique.

1. Principaux domaines de résultats/interventions stratégiques de la Stratégie de développement coopératif en Afrique

La Stratégie de développement (SD) met l'accent sur la nécessité d'aider les organisations coopératives et leurs membres à poursuivre leurs intérêts sociaux, économiques et écologiquement durables de manière efficace et efficiente grâce au modèle d'entreprise coopérative au moyen de :

- Élever la participation au sein des membres et de la gouvernance à un nouveau niveau ;
- Positionner les coopératives comme des bâtisseurs de durabilité;
- Construire l'image coopérative et sécuriser l'identité coopérative ;
- Garantir des cadres juridiques favorables à la croissance des coopératives ; et
- Sécurisant un capital coopératif fiable tout en garantissant le contrôle des membres.

2. Portée de la vérification

Cet audit suppose que l' ACI-Afrique a, au cours de la période du plan 2017-2021, entrepris un certain nombre d'audits de mise en œuvre. À cet égard, cet audit particulier qui débute à Nairobi en Mai 2022, suivi d'une session interactive plus large avec le Conseil d'administration et les équipes techniques au Kenya, servira d'exercice d'apprentissage et d'évaluation qui éclairera la formulation de l'orientation future de l'ACI-Afrique à partager en Égypte en octobre 2022 avec la fraternité ACI-Afrique.

Dans ce cadre nous proposons de :

- a) Évaluer l'impact des composantes essentielles de la Stratégie de développement 2017-2021 sur les personnes cibles et sa contribution à la structure économique et sociale de l'Afrique, et à l'environnement développement
- b) Examiner la pertinence, l'efficience et l'efficacité, la matérialité et la durabilité du processus (mécanismes et produits) à tous les niveaux de mise en œuvre
- c) Au niveau institutionnel, l'Audit
- Évaluer la performance de l'ACI-Afrique en termes de questions thématiques énoncées dans la DS. Cela indiquera à quel point l'ACI-Afrique a été efficiente et efficace, au cours de la période 2017-2021 avril, pour répondre aux besoins et aux attentes de ses membres et pour répondre aux demandes des grand public ;
- Vérifier si les objectifs fixés pour la période du plan DS et par la suite étaient appropriés et réalisable avec des ressources et des contraintes de ressources données ;
- Vérifier si les principales politiques et stratégies sont conformes au mandat de l'ACI-Afrique;

- Examiner la structure d'incitation mise en place pour assurer une mise en œuvre et une réalisation efficace du DS, et comment la performance du conseil d'administration et de la direction fait partie intégrante du DS processus de mise en œuvre ;
- Examiner et évaluer la configuration et le fonctionnement du système d'information de gestion et comment il a été exploité dans le rapport honnête, complet et rapide des résultats du DS à tous les niveaux ;
- Évaluer l'environnement futur dans lequel l'ACI-Afrique va opérer pour optimiser l'effort.

Documenter les leçons apprises à différents niveaux de la structure coopérative, et l'ACI-Afrique et son partenariat avec les partenaires au développement dans le développement économique, social et environnemental de l'Afrique, en particulier les pays membres

Les acteurs clés de cet audit comprendront :

- Le Conseil d'administration de l'ACI-Afrique
- Les équipes techniques de l'ACI-Afrique
- La direction et le personnel de l'ACI-Afrique
- Ministres et Ministères en charge du développement des coopératives
- Les institutions coopératives faîtières représentant les pays membres (en particulier
- Partenaires et organismes spécialisés impliqués dans et dans le développement des coopératives

Le secteur financier et les mécanismes et opportunités à la disposition du mouvement coopératif

3. Délais prévus

L'audit est prévu pour durer 16 jours au cours desquels le consultant doit effectuer les tâches suivantes :

Activité	Emplacement	Délai
Examiner la documentation et les rapports disponibles sur la mise en œuvre des stratégies précédentes	En ligne	mai- septembre 2022
Préparer un état des lieux général de la DS 2022-2030 en termes de Vision, mission, interventions stratégiques, cibles, activités et résultats	En ligne	mai- septembre 2022
Déterminer la pertinence des interventions de l'ACI- Afrique dans un environnement social et économique mondial dynamique	En ligne	mai- septembre 2022
Examiner le cadre de mise en œuvre en termes de programmes, de ressources humaines et financières et de dispositif de gouvernance	Kenya	mai- septembre 2022
Examiner les stratégies de participation et de durabilité	En ligne	mai- septembre 2022
Examiner les stratégies/structures sociales et financières actuelles	En ligne	mai- septembre 2022
Conclusions et Recommandations	Égypte	Octobre 2022
Rapport sur le plan stratégique 2022-2030	Kenya	Octobre 2022

Notre mission:

4. Critères de vérification

Nous proposons d'utiliser les critères suivants pour mesurer la mise en œuvre du plan stratégique :

- Croissance en termes d'adhésion, de rayonnement, de réseautage et d'image (statut); qualité et part du PIB attribuable aux coopératives ;
- Pertinence des mécanismes de livraison et des produits ;
- Efficience et efficacité dans la mobilisation des ressources, l'application et l'obtention des résultats;
- Capacité d'utilisation des actifs de l'ACI-Afrique et des organisations membres
- Bonne gouvernance d'entreprise et leadership ACI-Afrique et organisations membres
- Durabilité et institutionnalisation de l'organisation et des méthodes pour une conception, un conditionnement et une prestation efficaces des services

Effort de gestion pour ajouter de la valeur au mandat et à l'objectif de l'institution de l'ACI-Afrique.

Partie 2 : Formulation de la direction vers 2022

Nous notons que l'ACI-Afrique continuera à fonctionner dans le cadre du Plan directeur de l'ACI pour la Décennie du développement coopératif 2011-2020. À cet égard, les piliers clés de la participation, de la durabilité, de l'identité, du capital et du cadre juridique seront conservés dans le cadre de la stratégie de développement 2017-2020.

La deuxième partie commencera immédiatement après la conférence de mai et se terminera par la conférence d'Égypte en octobre 2022.

Le processus sera divisé en quatre étapes. Ce processus fera 16 jours de consultation

Étape 1 : Interrogation plus approfondie des conclusions de l'audit et engagement des membres par le biais d'un questionnaire conçu pour recueillir leurs points de vue sur les domaines prioritaires et les résultats attendus

Étape 2 : Préparation du projet de stratégie de développement de l'ACI-Afrique 2022-2030 et partage en ligne avec les équipes du Conseil d'administration et du Comité technique

Étape 3 : Atelier de validation ACI-Afrique DS (en marge de la Conférence d'Égypte)

Étape 4 : Orientations finales de la stratégie de développement ICA-Afrique 2022-2030 vers 2020

EXIGENCES DE SOUMISSION

1. Documentation d'offre standard

Les soumissionnaires devront soumettre des pièces jointes SÉPARÉES ; propositions techniques et

financières dans des e-mails clairement identifiés.

Organisation et méthodologie

Les soumissionnaires doivent définir l'approche, la méthodologie et l'organisation pour atteindre les

objectifs du contrat. Il doit expliquer pourquoi l'approche est appropriée pour atteindre les termes de

référence. Il doit également détailler la manière dont le soumissionnaire s'organisera pour respecter les

termes de référence. Cette section doit également définir les variables et les risques associés à la

réalisation de la mission.

Profils du personnel

Un CV concis et succinct avec les qualifications techniques, l'expérience et les compétences en rapport

avec la réalisation des objectifs respectifs du projet et des activités associées du plan de travail, ainsi

que des références traçables des personnes nommées doivent être fournis dans le format requis

conformément à l'annexe 1

Tous les experts proposés doivent également signer des déclarations de disponibilité (Annexe 2)

Le(s) profil(s) d'entreprise du donneur d'ordre et des éventuels sous-traitants, le cas échéant, ne sont

pas requis

2. Proposition de projet

Les soumissionnaires seront tenus de soumettre des propositions techniques et financières SÉPARÉES.

2. PROPOSITIONS TECHNIQUES

La proposition technique comprendra les éléments suivants :

Compréhension du contexte et de la mission

Notre vision:

Notre mission:

collaboration.

· Organisation et méthodologie

Composition de l'équipe proposée et profil des experts clés

Le soumissionnaire doit décrire sa compréhension du contexte de recherche et sa compréhension de la mission globale.

La section Organisation et méthodologie doit définir l'approche, la méthodologie et l'organisation pour atteindre chacun des domaines de résultats. Cela devrait inclure la structure organisationnelle, la vision (idées sur le projet, faisabilité de leurs idées) et la méthodologie (y compris la justification, la stratégie et le calendrier). La section doit également définir les variables et les risques associés à la mission.

La proposition technique doit indiquer la composition de l'équipe proposée et le profil des experts clés. Les experts clés sont ceux dont la participation est considérée comme essentielle à la réalisation des objectifs du contrat. Les CV des experts clés doivent être fournis dans le format requis (voir l'exemple cijoint à l'annexe 1). Les experts clés doivent également signer des déclarations de disponibilité (Annexe. 2).

3. PROPOSITIONS FINANCIERES

L'offre financière doit contenir deux éléments distincts :

Répartition du budget

Prévision de trésorerie

La ventilation du budget comprendra :

 Estimation du nombre de jours par expert et autre personnel et taux d'honoraires par expert/personnel et résultat.

 Les frais accessoires et de débours (y compris les frais de déplacement, de papeterie, etc.) (y compris les coûts externalisés ou internes non couverts par les jours d'honoraires des experts clés) par résultat.

Tous les frais supplémentaires.

4. CRITERE D'EVALUATION

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants (Annexe 3) Fonctionnalité comprenant :

- · Compréhension du contexte et de la mission globale
- Organisation, approche et méthodologie (y compris structure organisationnelle et méthodologie)
- Personnel expert clé proposé

Il existe une formule distincte pour les points de préférence qui seront ajoutés au total des scores techniques et financiers.

ANNEXE 1: FORMAT CV

CURRICULUM VITAE (maximum 3 pages)

Rôle	propo	sé d	ans le	pro	iet :

- 1. Nom de famille :
- 2. Prénoms:
- 3. Date de naissance :
- 4. Nationalité:
- 5. État civil:
- 6. Éducation:

Établissement [Date du - Date au]	Diplôme(s) ou Diplôme(s) obtenu(s) :

7. Compétences linguistiques : Indiquez la compétence sur une échelle de 1 à 5 (1 - excellent ; 5 de base)

_angue(s)	Lecture	Parlant	En écrivant
-----------	---------	---------	-------------

8. Adhésion à des ordres pro9. Autres compétences : (pa		issances en info	rmatique, etc.)
10. Position actuelle :	• •		
11. Années au sein du cabine	et:		
12. Qualifications clés : (pertinen	tes pour le projet)		
13. Expérience professionnelle5. Date du - 6. EmplaceDate au ment	e 7. Société	8. Position	Description des projets/ responsabilités etc.
14. Autres informations pertin	entes (par exemple	e, publications)	
NNEXE 2 : Déclaration d'excl	usivité et de dispo	onibilité	
éférence du devis :			
e, soussigné, déclare par la pr	-		sivement avec le soumissi vice susmentionnée. Je dé

mon CV a été inclus.

Notre mission:

Depuis	Pour
< Début de la phase 1 >	< Fin de phase 1 >
< Début de la phase 2 >	< Fin de phase 2 >
<etc.></etc.>	

En faisant cette déclaration, je comprends que je ne suis pas autorisé à me présenter comme candidat à tout autre soumissionnaire soumettant une offre à cette procédure d'appel d'offres. Je suis pleinement conscient que si je le fais, je serai exclu de cette procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent être rejetés, et je peux également faire l'objet d'une exclusion d'autres procédures d'appel d'offres et contrats financés par l'ACI-Afrique.

Par ailleurs, en cas de succès de cette offre, je suis pleinement conscient que si je ne suis pas disponible à la date prévue de début de mes prestations pour des raisons autres qu'un état de santé ou un cas de force majeure, je pourrai faire l'objet d'une exclusion des autres appels d'offres et contrats financés par ACI-Afrique et que la notification d'attribution du marché au soumissionnaire peut être rendue nulle et non avenue.

Nom	
Signature	
Date	

ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION (A compléter pour chaque Offre par chaque évaluateur)

* En cas d'entretie	ens	
Forces		
Faiblesses		
Évaluation effectu	ıée par :	
Nom		
Signature		
Date		
(L'information suiv	NTS DE PRÉFÉRENCE vante doit être remplie par le demandeur. Le fait de ne pas fournir toutes les informatiraîner la non-attribution de points de préférence) TIONS COMMERCIALES	ons
1.1. Nom de l'e	entreprise :	
1.2. Adresse po	ostale :	
1.3.Adresse ph	hysique :	
1.4. N ° de télé _l	éphone. :	
1.5. Numéro de	le fax. :	
1.6. Cellule. No	on. :	
1.7.Adresse e-	-mail, si disponible :	
1.8. Personne1.9. Emplacer	e à contacter (Nom en majuscules) :	

2. TYPE D'ENTREPRISE

Cochez la case qui s'applique à votre entreprise ou entreprise.

SOCIETE PUBLIQUE SARL	
ENTREPRISE PRIVÉE (PTY) LTD	
CLOSE CORPORATION CC	
PROPRIÉTAIRE UNIQUE	
PARTENARIAT	
CONFIANCE	
COOPÉRATIVE	
ASSOCIATIONS BÉNÉVOLES	
COENTREPRISE	